

NON AUX CIRQUES

AVEC ANIMAUX



« L'utilisation des mammifères sauvages dans les cirques itinérants traduit une vision traditionnelle mais obsolète des animaux sauvages. Les cirques itinérants ne peuvent pas répondre aux besoins des animaux sauvages [...]. De plus, cette pratique ne peut pas être justifiée en termes d'éducation, de préservation, de recherche ou d'économie. »

Fédération des Vétérinaires d'Europe, 2018

“Regardez en liberté,
un éléphant se balance
constamment.”

FAUX !

Georgika Kobann,
co-fondateur du cirque Arlette Grüss

» Les troubles psychologiques présents chez les animaux sont révélés par les “stéréotypies”, des comportements répétitifs sans fonction apparente, étudiés par les éthologues dans les cirques et les zoos.

Ainsi les éléphants et les ours dodelinent de la tête ou se balancent d'avant en arrière, les félins font les cent pas dans leur cage et s'attaquent parfois aux barreaux quitte à s'y casser les dents, les babouins, équidés et girafes lèchent les parois de la cage, les primates et les perroquets s'automutilent...

Ces comportements souvent observés chez les animaux captifs, qu'ils soient sauvages ou domestiques, semblent être beaucoup plus présents dans les cirques que dans les zoos. D'après les observations des éthologues, les cages plus grandes, les jeux, l'enrichissement de l'environnement en général, même s'ils apportent une amélioration, sont insuffisants pour faire disparaître les stéréotypies et les troubles psychologiques qu'elles révèlent.

» En 2017, l'Association Européenne des Zoos et Aquariums (EAZA), comme la Fédération des Vétérinaires d'Europe, s'est elle aussi prononcée globalement contre l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques. D'après un sondage mené par l'Ifop et 30 millions d'amis en 2018, 67% de français-es s'expriment pour l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques, particulièrement chez les jeunes.

La loi a bien du mal à se faire respecter. En France, les contrôles sanitaires sur les animaux ont lieu en moyenne tous les deux ans pour un cirque. Un cirque sur trois se révèle alors non-conforme pour un ou plusieurs animaux. Cependant, pour pouvoir retirer un animal au cirque, il faut trouver une structure agréée, ayant les moyens d'accueillir l'animal, ce qui n'est que trop rarement le cas.

Retrouvez + d'infos,
nos sources et ce que
vous pouvez faire sur
acta-gironde.com/cirques

